

Définitions détaillées des chiffres-clés des établissements médico-sociaux suisses

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
1	Séjours et clients		
1.01	Nombre de places, séjour de longue durée	Nombre de places disponibles pour un séjour de longue durée.	B01
1.02	Nombre de places, séjour de courte durée	Nombre de places disponibles pour un séjour de courte durée.	B02
1.03	Nombre de places, soins aigus et de transition	Nombre de places disponibles pour des soins aigus et de transition (abr. SAT).	B04
1.04	Nombre de places, structures de soins de jour ou de nuit	Nombre de places disponibles en structures de soins de jour ou de nuit (abr. SSJN).	B05
1.05	Nombre de jours, séjour de longue durée	Total des jours de pensions facturés aux clients pour un séjour de longue durée.	$\Sigma D16.0$ if $D11 = 1$
1.06	Nombre de jours, séjour de courte durée	Total des jours de pensions facturés aux clients pour un séjour de courte durée. Jusqu'en 2016 recensé avec SAT.	$\Sigma D16.0$ if $D11 = 2$
1.07	Nombre de jours, soins aigus et de transition	Total des jours de pensions facturés aux clients pour un séjour SAT.	$\Sigma D16.0$ if $D11 = 5$
1.08	Nombre de jours, structures de soins de jour ou de nuit	Total des jours de pensions facturés aux clients accueillis en SSJN.	$\Sigma D16.0$ if $D11 = 4$
1.09	Nombre de journées de soins	Total des journées de soins requis par les clients selon les différents instruments d'évaluation des besoins en soins.	$\Sigma D26$
1.10	dont soins aigus et de transition	Total des journées de soins requis par les clients SAT.	$\Sigma D26$ if $D11 = 5$
1.11	Indice de l'intensité des soins (min = 1; max = 12)	L'indice d'intensité des soins correspond à la moyenne des indices des journées de soins des clients recevant des soins pris en charge par la LAMal. Ne sont pas pris en compte les clients SAT et non évalués.	$[\Sigma (D26 * D22 \text{ if } D22 \neq 98 \text{ and if } D11 \neq 5) / \Sigma (D26 \text{ if } D11 \neq 5)]$
		level_code 1: 1 – 20 Min level_code 2: 21 – 40 Min	
		level_code 3: 41 – 60 Min level_code 4: 61 – 80 Min	
		level_code 5: 81 – 100 Min level_code 6: 101 – 120 Min	
		level_code 7: 121 – 140 Min level_code 8: 141 – 160 Min	
		level_code 9: 161 – 180 Min level_code 10: 181 – 200 Min	
		level_code 11: 201 – 220 Min level_code 12: > 221 Min	

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
1.12	Durée moyenne d'un séjour de longue durée, en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne de séjour est calculée en divisant la durée totale de séjour de tous les clients en long séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé, par le nombre de clients en long séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé. Si aucune sortie = 0.	$\frac{\sum(D10 - D09 + 1 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}{\sum(D00 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}$
1.13	Durée moyenne du séjour de courte durée, en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne de séjour est calculée en divisant la durée totale de séjour de tous les clients en court séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé, par le nombre de clients en court séjour qui sont sortis de l'activité durant l'année de relevé. Si aucune sortie = 0. Jusqu'en 2016 recensé avec SAT.	$\frac{\sum(D10 - D09 + 1 \text{ if } D11 = 2 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}{\sum(D00 \text{ if } D11 = 2 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}$
1.14	Durée moyenne du séjour en soins aigus et de transition, en jours	Correspond à la date de sortie moins la date d'entrée plus 1. La durée moyenne du séjour est calculée en divisant la durée totale de séjour de tous les clients SAT durant l'année de relevé par le nombre ceux qui sont sortis de l'activité durant cette même l'année. Si aucune sortie = 0.	$\frac{\sum(D10 - D09 + 1 \text{ if } D11 = 5 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}{\sum(D00 \text{ if } D11 = 5 \text{ and if year of } D10 = 20xx)}$
1.15	Nombre moyen de journées par client en structures de soins de jour ou de nuit	Correspond au nombre de jours d'hébergement SSJN, divisé par le nombre total de clients SSJN hébergés.	$\frac{\sum(D16.0 \text{ if } D11 = 4)}{\sum(D00 \text{ if } D11 = 4)}$
1.16	Taux d'occupation, longue durée	Correspond au nombre de jours d'hébergement en long séjour, divisé par le nombre de places disponibles pour un long séjour, multiplié par 365.	$\frac{\sum(D16.0 \text{ if } D11 = 1)}{(B01 * 365)} * 100$
1.17	Taux d'occupation, courte durée	Correspond au nombre de jours d'hébergement en court séjour, divisé par le nombre de places disponibles pour un court séjour, multiplié par 365. Jusqu'en 2016 recensé avec SAT.	$\frac{\sum(D16.0 \text{ if } D11 = 2)}{(B02 * 365)} * 100$
1.18	Taux d'occupation, soins aigus et de transition	Correspond au nombre de jours d'hébergement SAT, divisé par le nombre de places SAT et multiplié par 365.	$\frac{\sum(D16.0 \text{ if } D11 = 5)}{(B04 * 365)} * 100$
1.19	Nombre de clients, longue durée	Nombre total de clients hébergés pour un séjour de longue durée.	$\sum D00 \text{ if } D11 = 1$
1.20	Nombre de clients, courte durée	Nombre total de clients hébergés pour un séjour de courte durée. Jusqu'en 2016 recensé avec SAT.	$\sum D00 \text{ if } D11 = 2$

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
1.21	Nombre de clients, soins aigus et de transition	Nombre total de clients SAT hébergés.	$\Sigma D00$ if D11 = 5
1.22	Nombre de clients, structures de soins de jour ou de nuit	Nombre total de clients SSJN hébergés.	$\Sigma D00$ if D11 = 4
1.23	Age moyen des clients lors de l'admission	L'âge moyen lors de l'admission s'obtient en divisant la somme des âges des clients lors de leur admission dans l'établissement et exprimés en années révolues, par le nombre total de clients hébergés.	$[\Sigma(D04 - (20xx - \text{year of } D09))]/\Sigma D00$
1.24	Clientèle féminine (%)	Proportion de femmes au sein de la clientèle totale.	$[\Sigma(D00 \text{ if } D02 = 2)/\Sigma D00] * 100$
1.25	Clientèle liée à des séjours multiples (%)	Proportion de clients au sein de la clientèle totale pouvant être liés à plusieurs séjours durant l'année de relevé.	$[(\Sigma D00 - \Sigma D03)/\Sigma D00] * 100$
1.26	Taux de fluctuation (%)	Représente la moyenne des taux d'entrées et de sorties pour les clients en séjour de longue durée. Le taux d'entrée a été calculé en divisant le nombre de clients qui entrent durant l'année de relevé par le nombre de clients qui sont hébergés dans l'activité le 01.01 de l'année du relevé. Le taux de sortie est calculé en divisant le nombre de clients sortis durant l'année de relevé par le nombre de clients qui sont hébergés dans l'activité le 01.01 de l'année du relevé.	$[(\Sigma(D00 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D09 = 20xx)/\Sigma(D00 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D09 < 20xx)) * 100 + (\Sigma(D00 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D10 = 20xx)/\Sigma(D00 \text{ if } D11 = 1 \text{ and if year of } D09 < 20xx)) * 100]/2$
1.27	Clientèle en provenance d'un autre Canton ou de l'étranger (%)	La proportion de clients en provenance d'autres Cantons et de l'étranger est calculée en divisant le nombre de clients qui ne sont pas originaires du Canton considéré par le nombre total de clients internes et externes.	$[\Sigma(D00 \text{ if } D05 \text{ not in } A04)/\Sigma D00] * 100$
1.28	Nombre de journées de prise en charge de clients externes	Le nombre de journées de prise en charge correspond au total des journées qui ont été facturées à des clients externes.	$\Sigma D20$ if D11 = 3
2	Personnel : équivalents plein-temps		
2.01	Médecins et autres universitaires (%)	La part des médecins et autres universitaires est calculée en divisant la somme des personnes occupées comme médecins et autres universitaires (EPT) par la somme de toutes les personnes occupées (EPT).	$[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30)/A29)/(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30)/A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32)/A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99)/A31)] * 100$
2.02	Personnel soignant (%)	La part du personnel soignant est calculée en divisant la somme des personnes occupées comme personnel soignant (EPT) par la somme de toutes les personnes occupées (EPT).	$[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313)/A30)/(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30)/A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32)/A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99)/A31)] * 100$
2.03	Autres disciplines médicales spécialisées (%)	La part du personnel « Autres disciplines médicales spécialisées » est calculée en divisant la somme des personnes occupées comme « Autres disciplines médicales spécialisées » (EPT) par la somme de toutes les personnes occupées (EPT).	$[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 32)/A30)/(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30)/A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32)/A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99)/A31)] * 100$

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
2.04	Personnel administratif, service de maison et service technique (%)	La part du personnel administratif, service de maison et service technique est calculée en divisant la somme des personnes occupées comme personnel administratif, service de maison et service technique (EPT) par la somme de toutes les personnes occupées (EPT).	$\frac{[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31) / (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30) / A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32) / A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31)] * 100}{}$
2.05	Personnel total	Personnel total, exprimé en équivalents plein-temps (EPT). Ce nombre correspond à la somme des heures rémunérées de l'ensemble du personnel divisée par le nombre d'heures usuel pour une année de travail pour un équivalent plein-temps.	$(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30) / A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32) / A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31)$
2.06	Personnel qualifié du secteur des soins (%)	La part de personnel qualifié du secteur des soins correspond à la somme des employés avec diplôme ou certificat de fin d'étude en soins (EPT) divisé par la somme de tous les employés occupés comme personnel soignant (EPT).	$\frac{[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313 \text{ and if } C04 = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 21, 22) / A30) / (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313) / A30)] * 100}{}$
2.07	Personnel pour soins pris en charge LAMal (%)	La part du personnel pour soins pris en charge par la LAMal dans le personnel total est calculée à partir de la somme des fractions d'EPT individuelles pour le centre de coûts « soins relevant de la LAMal ».	$\frac{[(\Sigma(C10 * (C13/100)) / A30) / (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30) / A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32) / A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31)] * 100}{}$
2.08	Personnel par place d'hébergement	Le personnel par place d'hébergement (EPT) est calculé en divisant le personnel total (EPT) par le nombre de places de courts et longs séjours.	$\frac{[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30) / A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32) / A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31)] / B03}{}$
2.09	Personnel pour 1'000 jours d'hébergement	Le personnel pour 1'000 jours d'hébergement (EPT) est calculé en divisant le personnel total (EPT) par la somme du nombre de jours pour les séjours de longue durée, de courte durée, SAT et SSJN, puis en multipliant par 1'000.	$\frac{[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 30) / A29) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313, 32) / A30) + (\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 33, 34, 35, 99) / A31)) / \Sigma D16.0] * 1000}{}$
2.10	Personnel soignant (qualifié) pour 1'000 journées de soins	Le personnel soignant (qualifié) pour 1'000 jours d'hébergement (EPT) est calculé en divisant le nombre d'employés avec diplôme ou certificats de fin d'études en soins (EPT) par le nombre de jours de soins, multiplié par 1'000.	$\frac{[(\Sigma(C10 \text{ if } C09 = 311, 312, 313 \text{ and if } C04 = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 21, 22) / A30) / \Sigma D26] * 1000}{}$
3	Finances		
3.01	Charges salariales (en milliers de francs)	Les charges salariales en milliers de francs correspondent à la somme des coûts totaux pour salaires et prestations sociales, pour tous les groupes de métiers, divisée par 1'000.	$(E1.30.01 \text{ au } E1.39.01 + E5.30.01 \text{ au } E5.39.01 + E0.30.00 \text{ au } E0.39.00 + E0.30.160 \text{ au } E0.39.160) / 1000$
3.02	Coûts totaux (en milliers de francs)	Les coûts totaux représente les coûts nets II divisés par 1'000 (déduction faite revenus secondaires et des charges indirectes). Ils comprennent les salaires, les prestations sociales ainsi que les autres charges d'exploitation.	$(E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160) / 1000$
3.03	dont coûts des soins aigus et de transition (%)	Correspond à la part des coûts des SAT dans les coûts totaux.	$[E5.300.01 / (E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160)] * 100$

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
3.04	dont coûts de structures de soins de jour ou de nuit (%)	Correspond à la part des coûts SSJN dans les coûts totaux.	$[E0.300.160 / (E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160)] * 100$
3.05	Coûts des soins LAMal (%)	La part des coûts des soins couverts par la LAMal dans les dépenses d'exploitations totales correspond aux coûts nets II du centre de coûts « Soins LAMal » (y. c. SAT), divisés par les coûts totaux.	$[(E1.300.04 + E5.300.04) / (E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160)] * 100$
3.06	Coûts des autres prestations LAMal (%)	La part des coûts des autres prestations couvertes par la LAMal dans les dépenses d'exploitation totales correspond à la somme des coûts nets II des centres de coûts « Thérapie », « Service médical », « Médicaments LS » et « Matériel LiMa » (y. c. SAT), divisée par les coûts totaux.	$[(E1.300.05 + E1.300.06 + E1.300.07 + E1.300.08 + E5.300.05 + E5.300.06 + E5.300.07 + E5.300.08) / (E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160)] * 100$
3.07	Total des coûts par jour d'hébergement (en francs)	Les coûts par jour d'hébergement correspondent au total des coûts nets II (y. c. SAT et SSJN), divisé par le total des jours d'hébergement en court séjour, en long séjour, en SAT ainsi qu'en SSJN.	$(E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160) / (\Sigma D16.0 \text{ if } D11 = 1 \text{ or } 2 \text{ or } 4 \text{ or } 5)$
3.08	Coût des soins LAMal par journée de soins (en francs)	Les coûts des soins couverts par la LAMal par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Soins LAMal » (y. c. SAT) divisés par le nombre de jours de soins.	$(E1.300.04 + E5.300.04) / \Sigma D26$
3.09	dont soins aigus et de transition (en francs)	Les coûts des soins couverts par la LAMal pour SAT par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Soins LAMal » divisés par le nombre de jours de soins uniquement pour SAT.	$E5.300.04 / \Sigma (D26 \text{ if } D11 = 5)$
3.10	Coûts des autres prestations LAMal par journée de soins (en francs)	Les coûts des autres prestations LAMal par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Autres prestations LAMal » (y. c. SAT) divisés par le nombre de jours de soins.	$(E1.300.05 + E1.300.06 + E1.300.07 + E1.300.08 + E5.300.05 + E5.300.06 + E5.300.07 + E5.300.08) / \Sigma D26$
3.11	dont soins aigus et de transition (en francs)	Les coûts des autres prestations LAMal pour SAT par journée de soins correspondent aux coûts nets II du centre de coûts « Autres prestations LAMal » divisés par le nombre de jours de soins uniquement pour SAT.	$(E5.300.05 + E5.300.06 + E5.300.07 + E5.300.08) / \Sigma (D26 \text{ if } D11 = 5)$
3.12	Taxes de soin (en milliers de francs)	Somme des taxes de soins (y.c. SAT et SSJN), divisée par 1'000.	$(E2.6060.01 + E6.6050.01 + E2.6070.01) / 1000$
3.13	Taxes de soin (part des recettes totales) (%)	La part des taxes de soins correspond à la somme des taxes de soins (y.c. SAT et SSJN) divisée par les recettes totales.	$[(E2.6060.01 + E6.6050.01 + E2.6070.01) / (E2.100.01 + E6.100.01)] * 100$
3.14	Coûts hôtellerie (part des coûts totaux) (%)	La part des coûts d'hôtellerie correspond aux coûts nets II du centre de coûts hôtellerie (y.c. SAT) divisés par les coûts totaux.	$[(E1.300.02 + E5.300.02) / (E1.300.01 + E5.300.01 + E0.300.160)] * 100$

N°	Chiffre-clé	Définition	Formule
3.15	Coûts hôtellerie par jour d'hébergement (en francs)	Les coûts d'hôtellerie par jour d'hébergement correspondent au total des coûts nets II du centre de coûts hôtellerie (y. c. SAT) divisé par le nombre de jours d'hébergement en court séjour, en long séjour, en SSJN ainsi qu'en SAT.	$(E1.300.02 + E5.300.02) / \Sigma(D16.0 \text{ if } D11 = 1 \text{ or } 2 \text{ or } 4 \text{ or } 5)$
3.16	Taxes d'hébergement (part des recettes totales) (%)	La part des taxes d'hébergement correspond à la somme des taxes d'hébergement (y. c. SAT) divisée par les recettes totales.	$[(E2.6000.01 + E6.6010.01) / (E2.100.01 + E6.100.01)] * 100$
3.17	Taxes de séjour par jour d'hébergement (en francs)	Les taxes de séjour par jour d'hébergement correspondent au total des taxes d'hébergement (y. c. SAT) divisé par le nombre de jours d'hébergement en court séjour, en long séjour, en SSJN ainsi qu'en SAT.	$(E2.6000.01 + E6.6010.01) / \Sigma(D16.0 \text{ if } D11 = 1 \text{ or } 2 \text{ or } 4 \text{ or } 5)$
3.18	Total des recettes (en milliers de francs)	Correspond à la somme des recettes divisée par 1'000. Elle comprend les principales recettes des taxes d'hébergement et de soins de même que les contributions et subventions.	$(E2.100.01 + E6.100.01) / 1000$
3.19	Contributions, subventions, couverture du déficit (en milliers de francs)	Correspond à la somme de tous les apports reçus de la part des institutions publiques ou des organisations de droits privées sous forme de recettes, subventions et autres éventuelles couvertures de déficits indiquées séparément, divisée par 1'000.	$(E2.6900.01 + E2.6950.01 + E2.6960.01 + E2.6970.01 + E6.6900.01 + E6.6950.01 + E6.6960.01 + E6.6970.01 + E3.03 + E3.04 + E3.05 + E3.06 + E3.13 + E3.14 + E3.15 + E3.16) / 1000$
3.20	Résultat d'exploitation, sans couverture du déficit (en milliers de francs)	Correspond à la différence entre le total des recettes d'exploitations et le total des charges d'exploitation, divisée par 1'000.	$[(E3.01 + E3.11) - (E3.02 + E3.12)] / 1000$

Légende

- 0.0** Chiffre obtenu suite à l'arrondi, résultat final
- 0.0** inférieur à la moitié de l'unité utilisée.
- Zéro ou chiffre non disponible car c'est une valeur vide, un résultat final incluant une valeur vide ou une division par zéro.